



N° de dossier du Ministère :

A - Instructions

- **Faites remplir la section B par l'établissement** qui a offert votre formation universitaire ou l'équivalent.
- Assurez-vous que l'établissement appose son sceau à l'endroit indiqué.
- Joignez ce formulaire à la demande d'autorisation d'enseigner au Québec, comme preuve que les études ont été faites en français, en anglais ou dans une autre langue

B - Renseignement sur l'identité de la candidate ou du candidat (en caractères d'imprimerie)

Nom (à la naissance)		Prénom	Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
Date de naissance (aaaa-mm-jj)	Statut <input type="checkbox"/> Citoyen canadien <input type="checkbox"/> Permis de travail <input type="checkbox"/> Résident permanent <input type="checkbox"/> Autre : _____		N° d'assurance sociale
Diplôme obtenu (inscrire le titre) :			
Année d'obtention du diplôme :			

C - Section réservée à l'établissement d'enseignement supérieur (université ou l'équivalent)

L'établissement atteste que la formation a été réussie essentiellement en :		Autres langues (précisez) :	
Français _____%		_____%	
Anglais _____%		_____%	
Sceau de l'établissement d'enseignement supérieur	Nom de l'établissement d'enseignement supérieur		
	Adresse		
	Téléphone	Télécopieur	
	Adresse courriel		
Titre et nom de la personne responsable au sein de l'établissement supérieur (en caractère d'imprimerie)		Signature de la personne responsable	Date

D - Consentement

- J'autorise le Ministère à vérifier les informations contenues dans les documents auprès des établissements ou des organismes émetteurs.
- Je certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts et complets.

Signature de la candidate ou du candidat	Date (aaaa-mm-jj)
--	-------------------

Renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis par le Ministère sont nécessaires à l'exercice de ses attributions prévues par le Règlement sur les autorisations d'enseigner. Ces renseignements peuvent également être utilisés à des fins de recherche ou de statistique. Ils sont traités confidentiellement et seules les personnes autorisées y ont accès dans l'exercice de leurs fonctions. Vous avez le droit d'accéder aux renseignements que le Ministère possède à votre sujet ou d'en demander la rectification en vous adressant à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.